



27 septembre 2017

PRESENTATION DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2018

Un budget qui concrétise la priorité aux transports du quotidien

« Ce projet de loi de finances 2018 est la première étape de la réorientation que nous avons engagée en faveur des transports du quotidien et de la remise à niveau des réseaux existants. Les Assises nationales de la mobilité qui se déroulent cet automne et qui se traduiront par une loi d'orientation des mobilités début 2018 permettront d'amplifier dans la durée cette dynamique ».

Elisabeth BORNE, Ministre chargée des Transports

- ✓ **Un budget d'investissement en hausse** : +10% de crédits pour l'AFITF, passant de 2,2 à 2,4 Md€ et tenant compte de la pause sur les nouveaux grands projets d'infrastructures ; 4,2 Md€ pour les transports propres dans le Grand Plan d'Investissement.
- ✓ **Une priorité donnée aux transports du quotidien et à la modernisation des réseaux existants** : plus de 800 M€ pour entretenir et moderniser le réseau routier existant (+100 M€, +14%) ; plus de 3,1 Md€ mobilisés pour le réseau ferroviaire ; +75 M€ pour les CPER, etc.
- ✓ **Un budget de fonctionnement stable** : 3,164 Md€ pour les infrastructures et les services de transport ; 140 M€ pour les affaires maritimes ; 2,038 Md€ pour le budget annexe de l'aviation civile.
- ✓ **Un effort pour la recherche et l'innovation** : 135 M€ pour soutenir la recherche en matière de construction aéronautique civile.

Le budget de l'AFITF en progression

Le budget de l'Agence de financement des infrastructures de transport de France (AFITF), augmente de près de 10% en 2018, passant de 2,2 à 2,4 Md€. Ces moyens supplémentaires pour l'investissement sont orientés prioritairement vers les transports du quotidien et la modernisation des réseaux existants.

	2017	2018
Réseau routier	831 M€	932 M€
Modernisation du réseau existant	385 M€	482 M€
Infrastructures nouvelles	55 M€	57 M€
CPER	391 M€	393 M€
Réseau ferroviaire	672 M€	729 M€
Modernisation du réseau existant	125 M€	157 M€
Infrastructures nouvelles	436 M€	423 M€
CPER	111 M€	149 M€
Trains d'Equilibre du Territoire	259 M€	271 M€
Voies navigables	102 M€	105 M€
Ports	42 M€	36 M€
Transports urbains	236 M€	273 M€
Intermodalité / Fret	33 M€	28 M€
Autres	25 M€	25 M€
TOTAL	2,2 Md€	2,4 Md€

+10% DE CREDITS POUR L'AFITF
passant de 2,2 à 2,4 Md€

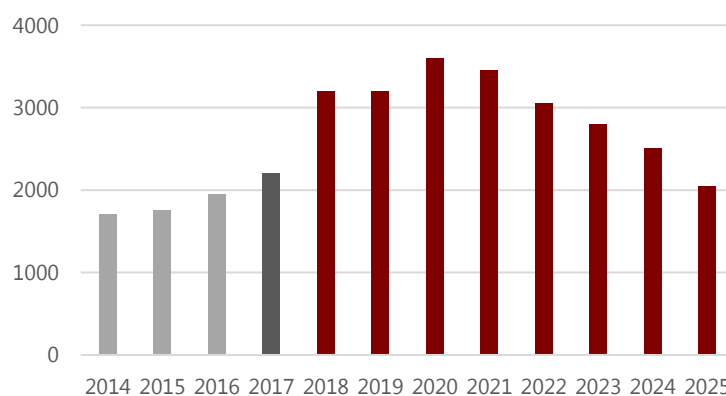
PRIORITE AUX TRANSPORTS DU QUOTIDIEN ET A L'ENTRETIEN DES RESEAUX EXISTANTS

Au sein du budget de l'AFITF : +27% pour moderniser le réseau routier existant, +14% pour moderniser le réseau fluvial, +16% pour les transports urbains

+75M€ POUR LES CPER
au service des déplacements de proximité

Cette progression des moyens de l'AFITF intègre les effets de la pause sur les nouveaux grands projets d'infrastructures annoncée par le Président de la République le 1^{er} juillet :

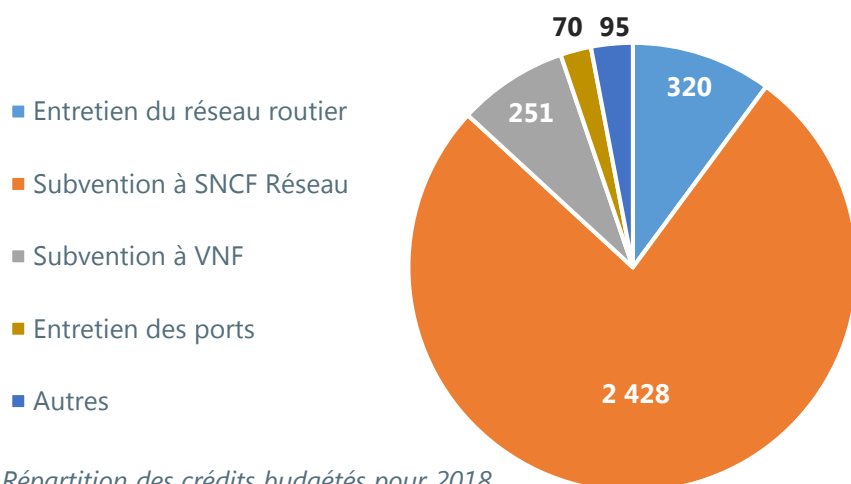
- Sans cette pause, ce sont 3,2 Md€ de budget pour l'AFITF qui auraient été nécessaires en 2018 pour honorer tous les engagements pris par le passé.
- Plus largement, ce sont 10Md€ de plus que les ressources disponibles sur le quinquennat qui seraient nécessaires pour réaliser tous les projets d'infrastructures annoncés par le passé, dont 7Md€ pour de nouveaux projets.



Evolution des besoins de financements de l'AFITF pour réaliser tous les projets annoncés par le passé (M€)

Le programme pour les infrastructures et les services de transport

Le programme 203 progresse de 19 M€ en 2018, passant de 3,145 Md€ à 3,164 Md€. Au sein de ce programme, les crédits alloués à l'entretien du réseau routier, ainsi que les subventions pour la maintenance et l'exploitation à SNCF Réseau et à Voies Navigables de France (VNF) restent stables. Les crédits pour l'entretien des ports progressent eux de 20 M€, passant de 50 à 70 M€.



Répartition des crédits budgétés pour 2018 au programme 203 (M€)

PLUS DE 800 M€
 pour entretenir et moderniser
 le réseau routier existant
 (+100 M€, +14%)

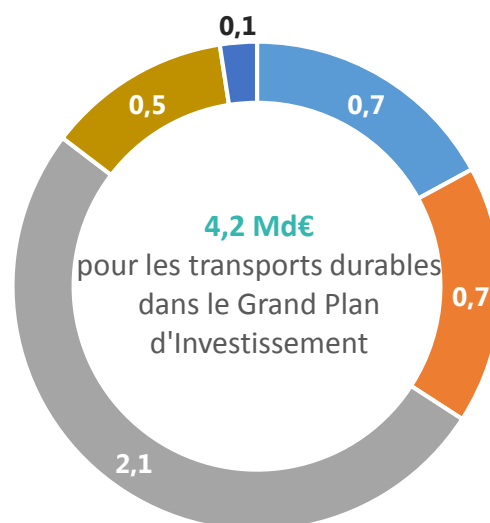
PLUS DE 3,1 Md€
 consolidés pour le réseau
 ferroviaire

(crédits AFITF + programme 203)

Les transports au cœur du Grand Plan d'Investissement

4,2 Md€ du Grand Plan d'Investissement seront dédiés sur le quinquennat au développement de transports plus propres : prime de conversion pour se doter d'un véhicule propre, renouvellement des réseaux routier et ferroviaire, soutien aux nouvelles formes de mobilités... Ces priorités et leur déclinaison opérationnelle seront discutées et enrichies dans le cadre des Assises nationales de la mobilité.

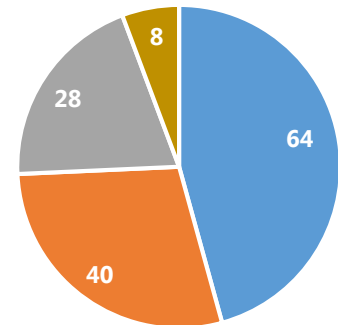
- Mettre en place une prime à la conversion automobile
- Soutenir la rénovation du réseau routier
- Accélérer la rénovation du réseau ferré
- Mobiliser les dotations de l'État aux collectivités territoriales pour développer des services de transport de proximité durables
- Financer les nouvelles mobilités et les services numériques de transport (PIA)



Le programme pour les affaires maritimes

Le programme 205 s'établit en 2018 à 140 M€, en légère baisse par rapport à 2017 (153 M€) à périmètre comparable (hors dépenses relatives à la pêche, désormais rattachée au ministère de l'agriculture et de l'alimentation). Ce budget permet de dégager un montant de 6M€ pour porter un plan d'investissement pour les services maritimes.

- Soutien à la flotte de commerce
- Sécurité en mer et protection de l'environnement
- Enseignement maritime et encadrement de la profession de marin
- Fonctionnement des services territoriaux maritimes



Répartition des crédits budgétés pour 2018 au programme 205 (M€)

Le budget annexe de l'aviation civile

Le budget « annexe contrôle et exploitation aériens » (BACEA) de la Direction général de l'aviation civile est voté chaque année à l'équilibre en recettes et dépenses. Ses recettes sont en totalité créées par le trafic aérien, et il ne reçoit pas de subvention du budget général.

Sur la base d'une augmentation de +2,2% du trafic aérien et de +2,1% du nombre de passagers, **il est prévu pour 2018 une hausse des recettes de +1,5 % par rapport à la LFI 2017, soit 2,038 Md€** (issues pour 1,529 Md€ des produits de redevances et pour 0,416 Md€ des produits de la taxe de l'aviation civile TAC). Les passagers en correspondance restent exonérés du paiement de la TAC, en soutien à la compétitivité, soit un montant estimé à 75 M€ pour 2018. **Les dépenses de personnel sont de 1,199 Md€,** soit une légère hausse de 16,2M€, conformément aux objectifs du protocole social pour 2016-2020 visant à améliorer la productivité par la réorganisation du temps de travail. **Les dépenses de fonctionnement sont stables à 149 M€,** grâce à un effort sur le fonctionnement courant.

Le programme pour la recherche

Le programme 190 pour la recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables augmente de 23,6 M€, passant de 1,713 Md€ à 1, 737 Md€. **Ce sont en particulier 221, 92 M€ qui sont mobilisés pour investir davantage dans le domaine de la recherche aéronautique civile et dans le développement d'une offre de transports plus respectueuse de l'environnement** et répondant aux besoins en mobilité de la société française.

135 M€
pour soutenir la recherche en matière de construction aéronautique civile

Le programme sur les régimes sociaux et de retraite

L'Etat verse chaque année une subvention d'équilibre aux régimes de retraites de la SNCF et de la RATP. La subvention au régime de retraite des anciens agents de la SNCF s'élève à environ 2,297 Md€ en 2018, et celle pour le régime des anciens agents de la RATP s'élève à environ 709 M€. Même si ces prévisions ont tendance à augmenter, elles sont stabilisées par rapport aux années précédentes, avec l'effet des différentes réformes des régimes spéciaux de retraite mises en œuvre. **Une subvention d'équilibre est également versée par l'Etat au régime des retraites des marins,** à hauteur de 824 M€ en 2018. Enfin, parmi d'autres dispositifs, **l'Etat contribue aussi au financement du congé de fin d'activité des conducteurs du transport routier.** Conformément à ses engagements, l'Etat contribue à ce régime à hauteur d'environ 94,7 M€ en 2018.